

COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE du 12 décembre à Alex

Ordre du jour :

1. Vie de la Commission Locale de l'Eau
 - a) Validation du compte rendu CLE du 11/07/23
 - b) Retour sur les principaux points traités et avis émis par le bureau de la CLE
2. Stratégie d'adaptation au changement climatique : point d'avancement de l'étude SAGE Drôme 2050
3. Programme de travail pour la révision du SAGE et l'élaboration du PTGE
 - a) Méthodologie, calendrier et gouvernance envisagés
 - b) Validation du projet de feuille de route PTGE (délibération)
4. Actualités et questions diverses



P. LESPETS accueille les participants et nomme les excusés, salue les observateurs. Il propose de marquer un temps de mémoire et d'hommage à Michèle RIVASI qui a siégé à la CLE de mars 2008 et juillet 2009, dans le cadre de son mandat au conseil général de la Drôme.

1 - VIE DE LA CLE

a. Validation du compte rendu de la CLE du 11 juillet 2023

Aucune remarque ni observation n'est formulée.

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

b. Retour sur les principaux points traités et avis émis par le bureau de la CLE

C. PROUST présente l'ordre du jour et le travail de bureau et notamment les avis émis.

P. BREYNAT se dit déçu, au regard de ses 43 années à s'occuper de l'irrigation, de certains choix et des longueurs d'études / procédures. Il cite notamment l'avis défavorable émis par le bureau alors que BRD a baissé de 50% sa consommation, note à l'inverse l'absence de régulation des touristes, l'inertie à faire des réserves, de stocker dans le sol, préférant faire des études pour faire travailler du monde. Il précise que les efforts pour réduire les prélèvements ont été faits par les agriculteurs, alors que d'autres consomment toujours trop. Il regrette qu'il n'y ait aucune étude de fait sur l'impact de la fermeture des canaux. Il se rappelle le projet de la Saleine sur lequel il s'était opposé pour son coût et demande à ce qu'on s'accorde sur les priorités d'actions.

R. MATHIEU répond que c'est tout l'objet du PTGE mais note le comment faire pour que tout le monde soit à peu près satisfait ; les solutions ne pourront jamais satisfaire totalement tout le monde.

P. LESPETS remercie l'engagement des uns des autres avec parfois des difficultés de compréhension. Il rappelle le besoin de garder le calme et la bienveillance dans nos échanges et souhaite clarifier l'avis défavorable du bureau. Il précise que l'avis ne concerne pas l'entreprise BRD mais un avis que se doit de faire la CLE sur le bon usage de l'eau et le respect des règles de partage qui ont fixées collégialement.

N. ALBAN, Directeur de l'Agence de l'Eau, rappelle toute l'importance du rôle de la CLE et souligne le coté précurseur de la Drôme qui est suivi par beaucoup. Il démontre faux l'idée qu'il y ait beaucoup d'eau et que le stockage réponde à tout : c'est une solution trop facile, pas simple de la pomper, de la stocker. Concernant les financements, l'origine est l'argent de tous ceux qui utilisent de l'eau et la polluent, répare l'environnement. Le pouvoir de la CLE est d'arbitrer et de trouver des solutions équilibrées.

D. GILLES note que l'on parle trop souvent d'adaptation et pas assez de résilience. Il rappelle qu'il faut une vision sur le long terme et note, selon lui, toutes les limites aux projets de stockage. Citant le Préfet aux assises de l'eau, l'avenir avec + 1.5°C en moyenne c'est + 4.4°C dans la Drôme avec les paysages du Maroc à horizon 2100. Il fait appel à l'exemple de l'Espagne ayant tout miser sur le stockage sans remettre en question ses pratiques et où aujourd'hui il n'y a plus d'eau et qui ne peut donc plus remplir ses réserves.

L. BLANC a un peu de mal avec le catastrophisme ambiant qui se développe, probablement repris des informations générales que l'on reçoit tous. Même s'il est interpellé par les messages du Préfet et qu'il est bien conscient de la nécessité de laisser l'eau à la rivière l'été, il se dit déçu des propos de D. GILLES. Il voit les volumes hivernaux et des capacités de stockage, d'autant que le monde agricole détient le foncier. Il se dit agacé du regard toujours porté dans le même sens sur la profession agricole alors qu'il constate que peu de parkings se désimperméabilisent et qu'il y a peu de refus de permis de construire. Il demande que le SCOT soit par exemple reformulé sur l'accueil de la population et souhaite que le PTGE soit un projet de rupture pour tous et sur tous les sujets ; sinon il envisage de ne plus siéger à la CLE.

P. LESPETS demande à L. BLANC de rester dans l'instance pour avancer ensemble. Il tient à rappeler que le plus gros volume est agricole, d'où l'intérêt vers cette profession mais insiste bien sur tous les autres usages qui sont aussi concernés et doivent fournir leur part d'efforts. Il précise le besoin d'un courage politique pour prendre les bonnes décisions. Besoin d'entendre la difficulté quotidienne de tous et ne cherche pas la stigmatisation.

G. CROZIER rappelle que c'est compliqué de s'auto-censurer. Une agriculture sans eau ne fonctionne pas mais une commune qui ne grandit pas meurt. Le monde agricole a besoin d'eau pour irriguer les cultures, et les efforts doivent être portés par tous y compris les élus pour l'eau potable, et aussi les industriels. Pour réussir ensemble le PTGE, il faut éviter de montrer du doigt. Il faut réussir à écrire ensemble la page de l'avenir, sachant que l'humanité a toujours su relever tous les défis. On est conscient du problème grave, mais gardons espoir sur notre capacité à trouver solutions.

G. MAGNON précise que le problème de l'eau n'est pas une problématique agricole mais de tout le monde. Prise de conscience que l'eau va se faire plus rare que par le passé sans faire du catastrophisme outre mesure. Pour l'eau potable, des efforts ont été faits, restent à poursuivre, faire prendre conscience des besoins et des démarches d'économie d'eau dans toutes les têtes.

D. GILLES précise son intervention sur la résilience qui repose sur l'agriculture, elle passe par l'installation de haies, de baissières, qui va impacter l'agriculture.

L. BLANC oui pas que le monde agricole peut planter des arbres et le faire différemment. Tout le monde est concerné.

2 - Stratégie d'adaptation au changement climatique : point d'avancement de l'étude SAGE Drôme 2050

C. PETITJEAN expose l'avancement du travail collectif mené par SAGE Drôme 2050, avec l'émergence de 4 enseignements clés et les prochaines échéances de concertation élargie.

C. BRELY rappelle que le SDAGE précise les degrés de vulnérabilité, les différents rapports CDC (cours des comptes), l'avis de Conseil Scientifique de l'Agence de l'Eau, ne sont pas présentés. Il a le sentiment que du bureau de l'Agence de l'Eau, à l'unanimité, sur les territoires, tout le monde veut plus d'eau. Se dit inquiet pour le travail fait. Rappelle le cout important du seuil CNR, le cout du travail sur l'apron.

P. BREYNAT précise qu'il n'entend pas de stockage issu des nappes, mais des stockages pour remplir à partir de la rivière. Avant la ripisylve, on peut faire des mares, la chasse et la pêche peuvent aidés. On peut faire des réserves intelligentes.

F. TRON donne l'exemple du grand aménagement Lac de Serre Ponçon, en précisant qu'en 2022, faute de remplissage il n'y avait que 30-40% d'eau dans le barrage. Cela lui pose des questions sur tous les investissements qui en sont dépendants, il s'interroge si vraiment il s'agit de la solution. Important de tout entendre. « L'équilibre est la somme de plusieurs déséquilibre » proverbe persan.

P. LESPETS souligne que dans notre vallée un énorme travail a été porté et souhaite que l'on salue ce travail même imparfait.

L. BLANC aimerait inviter les gestionnaires de ces outils Serre-Ponçon pour mieux comprendre la gestion toute l'année. Il rappelle que le monde agricole était dans les clous en 2022. Quand il voit le déséquilibre des prélèvements eau potable, pourquoi ne pas faire une retenue de 1,5Mm³ et le financer à plusieurs ? Le renouvellement et le partage de l'eau va être tendu avec le monde agricole.

N. ALBAN, tout en félicitant la CLE pour tout son travail, invite à prendre de la hauteur, à essayer de ne plus réfléchir au jour le jour. Le territoire est à nouveau pionnier sur cet exercice de prospective en réinterrogeant tous les usages de manière cohérente. Il ne pense pas qu'il relève du catastrophisme d'envisager ces éléments rappelant qu'il suffit d'une année de sécheresse pour mettre à mal un grand nombre d'exploitations agricoles. Il s'agit désormais de traverser des très gros coups durs par de la résilience. L'Agence de l'Eau soutient la sobriété car cela reste la solution la moins chère et la plus efficace. Bien sûr, rien n'empêche de réfléchir à d'autres solutions, il rappelle que l'Agence de l'Eau s'engage aussi avec les SFN (solutions fondées sur la nature) qui doivent permettre de la résilience. Les investissements seront pour les générations futures.

D. GILLES questionne l'intérêt d'investir quelques millions d'euros pour la protection des digues pour répondre à un problème d'écoulement trop rapide. Il expose que sur le plan financier et en prenant du recul sur la situation, le fait d'investir sur le ralentissement de l'eau en amont permettrait également de favoriser la recharge de nappes, de garder les sols, de protéger les terres agricoles. Au travers de cet exemple, il conseille de travailler de l'amont vers l'aval.

G. CROZIER rebondit sur le terme de « sobriété » en l'associant au terme d'« audace » dans lequel il croit. Il souhaite s'investir en tant qu'élu pour le secteur de l'eau potable en faisant référence aux besoins en eau de chaque foyer. Il invite à la tarification différenciée avec un besoin de faire tous ensemble, il appelle à une vision nationale pour soutenir les démarches locales.

R. BOYER s'accorde sur le besoin de diversifier les tarifs. Il indique habiter au bord du Rhône, avoir des pompes et payer ces redevances. Il aimerait être indemnisés en étant en zone inondable voire

une exonération des pompages en zones inondables. Il a écrit dans ce sens à l'Agence de l'eau et de ne pas avoir retour à son courrier.

D. ARNAUD l'intérêt du déploiement des solutions fondées sur la nature qui soulève la question du foncier. Il rappelle que le déploiement de ces outils a un impact sur les usages. Il souligne que le SMRD en tant que porteur de la compétence GEMAPI, se positionne sur ce sujet de ralentissement des écoulements à l'échelle du bassin versant. Il rappelle toutefois le régime torrentiel des cours d'eau du territoire avec un cours d'eau à régime torrentiel, les SFN sont bien à l'étude côté SMRD et à privilégier car moins chères.

3. Programme de travail pour la révision du SAGE et l'élaboration du PTGE

a) Méthodologie, calendrier et gouvernance envisagés

C. PROUST rappelle l'objectif collectif de réviser le SAGE à échéance de mars 2026 - avant élection et renouvellement possible des membres élus de la CLE- et précise les objectifs et le rétroplanning envisagés pour coupler la révision du SAGE et l'élaboration d'un PTGE.

J. SERRET rappelle que les rivières c'est de l'eau et des alluvions. Il cite les programmes de restauration en montagnes avec les arbres plantés à arriver à maturité. Les intercommunalités sont engagées à créer une filière bois pour les filières bois buches et pellets. En parallèle du grand marché du CO2 à l'échelle mondiale, il aimerait une réflexion sur la forêt du bassin versant et pas que forêts alluviales avec un jumeau numérique. Notre territoire est un territoire fortement boisé ; un enjeu pas qu'en termes de paysage.

P. LESPETS profite de cet échange pour appeler les présidents des intercos à prendre leurs responsabilités pour assister aux réunions PTGE afin d'assurer la bonne cohérence et convergence des différents projets de territoire en lien avec le PTGE.

S. ROURE insiste sur les objectifs du PTGE qui sont bien de mettre en lien le PTGE avec les autres projets du territoire mais aussi en lien avec les autres PTGE et projets voisins.

b) Débat et validation du projet de feuille de route PTGE (délibération)

C. PROUST détaille la feuille de route envisagée pour la conduite du PTGE sur le bassin Drôme.

F. TRON veut remercier l'équipe technique du SMRD pour ce travail.

P. BREYNAT remercie l'existence du SAGE aujourd'hui. Il tient à alerter Mme la Sous-Préfète sur le soutien apporté aux irrigants collectifs comparés aux irrigants individuels. Pas de solutions techniques pour transférer l'argent des irrigants individuels vers les irrigants collectifs. Il met en garde le SMRD et la CLE, sur les difficultés de financements si on arrive à du multi usage.

S. LASSAUSSE donne l'exemple pour des travaux de remontée de l'eau du Rhône où il était prévu une contribution des irrigants individuels de l'ordre de 50 000€/an pendant 20 ans ; l'OUGC ne peut finalement pas lever cette contribution.

P. BREYNAT confirme que la loi n'est pas faite pour faire payer plusieurs payeurs. Il faudrait pouvoir faire bouger les textes.

R. MATHIEU rappelle toute l'importance, soulevée lors de la dernière réunion de bureau, à ce que les parlementaires siègent dans les espaces de discussion du PTGE.

P. LESPETS rappelle la volonté et le besoin que les parlementaires soient présents dans les instances PTGE. Ils seront bien invités à siéger officiellement au copil PTGE qui doit se mettre en place.

Mme la sous-préfète réagit sur la place des parlementaires pour alimenter les débats et c'est aussi raison pour laquelle la Préfecture a organisé les assises de l'Eau. Il nous appartient d'alimenter cette échelle de réflexion.

C. BRELY aurait aimé que soit présentées les conclusions de juin 2021 dans la feuille de route PTGE. Il note que les 15% de réduction attendus se sont transformés en 10% dans le document. Il aurait aimé que la Confédération Paysanne soit bien présentée dans le comité de pilotage.

P. LESPETS rappelle que la porte est ouverte à toutes et tous. Il s'engage à ce que le plus de monde possible soit bien présenté, tout en évoquant les besoins de respect d'équilibre et les difficultés logistiques à trop nombreux.

C. LEMERCIER s'interroge sur l'association et l'implication du grand public. Il souhaiterait profiter de ce projet pour faire de l'information et de la sensibilisation.

C. MARION aimerait comprendre la distinction entre COPIL et COTECH, sollicitant à la fois élus et techniciens.

C. PROUST précise qu'en format COPIL, on vise aujourd'hui les président(e)s et directeurs et autres VP au besoin. Le COTECH est plutôt envisagé mobilisant les techniciens des structures. Selon les sujets traités, différents services d'une intercommunalité par exemple, pourront donc être mobilisés. Les choses ne sont pas gravées dans le marbre et devront évoluer en fonction des besoins. Il faut être souple et se garantir collectivement de la bonne transmission des informations à tous les niveaux par les élus et responsables.

G. CROZIER veut remercier l'intervention de C. LEMERCIER sur la communication. Il souhaite avec sa casquette SMRD annoncer que le SMRD veut changer sa communication qu'il juge actuellement très mauvaise. Il annonce le projet de recrutement d'une personne à mi-temps sur ce sujet.

R. MATHIEU aimerait une réponse comprendre si oui ou non la confédération paysanne sera dans le Comité de pilotage.

P. LESPETS précise qu'ils ne sont pas invités au sens politique mais bien conviés aux réunions des ateliers. En CLE, ce n'est pas possible. Une majorité se dégage, le siège attribué à la Chambre d'Agriculture est le siège de la majorité.

J. LADEGAILLERIE remercie toutes les interventions. Il se pose la question des liens du PTGE avec le SCOT sur la basse vallée de la Drôme : quelle est l'intégration du PTGE dans le SCOT ? Est-ce que le PTGE s'impose au SCoT ?

C. ROSSI rappelle que le SCoT a réalisé une étude en 2021 pour réaliser un bilan besoin ressource en eau et pour se projeter à horizon 2041 afin de dresser un horizon des besoins en eau futurs avec un plan d'actions associés qui se décline en plusieurs volets dont sobriété, connaissance, recherche de nouvelles ressources. Ce plan d'actions devrait être intégré au volet eau potable du PTGE.

D. ARNAUD confirme que le plan d'action de cette étude sera intégré dans le PTGE, qui a vocation à être un plan d'actions cohérents sur l'eau, sans portée juridique contrairement au SAGE qui lui s'impose au SCoT.

J.M. PLUVINAGE s'adresse à Mme la Sous-Préfète au sujet du SCoT qu'il considère très punitif pour les campings, un SCoT ne prend pas en compte dans cette nécessité. Veiller à la cohérence de tout ça et à l'impact des mesures sur les activités économiques.

M. CHARMET revient sur la représentativité du monde agricole. Sur le plan de Gestion des zones humides pour des interventions intérieures et extérieures, elle précise que tout le monde agricole a été invité dans le cadre de la concertation.

R. REY s'interroge sur le terme « rupture agricole », cité comme projet en cours porté par la CCVD.

C. CAILLET explique que le projet de Rupture agricole a été validé par la CCVD en décembre 2022 fait avec 3 volets d'actions en réponse aux problèmes dont le volet sobriété (investissements matériel agricole, mares, évolution des pratiques, ...) et l'axe 2 avec une étude de recherche des sites pour le stockage de l'eau et l'axe 3 communiquer, en parler.

L. BLANC se dit heureux de réagir autour du terme de Rupture agricole. Il voit ce point comme révélateur de poser un mot sur un type d'acteurs et pas sur les autres utilisateurs. Il note une vraie différence sur la notion de rupture absente pour les projets d'urbanisme, citant notamment le projet de PLUi. Pour lui, le monde agricole ne dépend pas de mandat, mais d'engagement annuel d'assurer une production alimentaire. Les compromis ne peuvent pas être d'un côté et s'imposer de l'autre.

P. LESPETS remercie cet appel à une rupture pour tous les usages. Il entend la demande de plus d'équité qui doit réellement s'appliquer à tous les usages notamment pour l'eau potable. La demande est entendue et sera discutée en bureau de CLE.

C. BRELY demande à ce que le partage de l'eau intègre bien aussi les besoins des milieux aquatiques.

P. LESPETS rassure en précisant que ce point sera aussi considéré et discuté en bureau de CLE.

N. ALBAN précise que c'est à tous de décider du projet de territoire. Il faut tout poser sur la table des discussions pour s'accorder sur les solutions et les équilibres. Il note que la sobriété tout le monde en est d'accord mais plutôt chez les autres. Le SAGE et le PTGE sont deux outils à saisir. Pour le financement, l'agence de l'eau sera là, mais pas pour du développement économique.

P. LESPETS , invite au vote du projet de feuille de route pour le PTGE après avoir entendu tous les avis et questionnements.

=> la feuille de route est validée à la majorité moins 3 abstentions (fédération de pêche, SIID et OUGC/chambre agriculture)

4. Actualités et questions diverses

Projet PAPI (Programme d'Actions de préservation des inondations)

A. GANGLOFF se présente en tant que nouvelle animatrice du PAPI, arrivée au SMRD début décembre.

J. NIVOU présente le programme PAPI et son état d'avancement.

R. MATHIEU demande si des zones d'expansion de crues sont ambitieuses, est ce que des projets d'importance et innovants sont envisagés ?

J. NIVOU précise que l'idée est de ne rien s'interdire et d'évaluer ensemble les différentes solutions. Il précise aussi que d'après les modélisations hydrauliques, le stockage d'eau sur des zones d'expansion dynamiques n'est pas réaliste sur notre bassin. Il évoque aussi pour exemples d'autres aspects qui seront appréhendés comme la gestion des déversoirs sur les digues et la réduction des vulnérabilités.

Projet REUT (Réutilisation des eaux Usées traitées)

D. ARNAUD présente l'avancement de l'étude pour la réutilisation des eaux usées traitées, portée par l'association Biovallée à laquelle la CLE est associée.

P. BREYNAT précise les limites de l'utilisation des eaux usées traitées (accès, norme qualité, coût).

L. BLANC indique qu'il faut trouver des solutions pour de l'eau agricole, au risque sinon de manger des légumes produits sans eau, ce qu'on ne sait pas faire.

5 - CLOTURE DE LA SEANCE

La sous préfète remercie pour l'accueil réservé et la grande richesse des échanges. Elle ne souhaite pas s'engager dans le discours anxigène ou catastrophiste car elle estime que les chiffres sont connus. Elle veut souligner les aspects positifs de cette assemblée avec des outils de concertation actifs et des atouts d'une prise de conscience collective, l'intention et l'honnêteté intellectuelle qui permet d'être dans des débats de qualité. Rien n'est interdit, tout est possible, certes il y a la sobriété mais pas que. Il y a un enjeu de diversifier les formes de réponses qui doivent être complémentaires et cohérentes. Il y a un sujet qui est abordé qui est celui de la consommation quotidienne, chacun est ici avec un mandat, elle appuie le besoin d'amener les citoyens à se mobiliser et les générations à venir au changement. Tous doivent être acteurs. L'Etat est au côté des acteurs avec la volonté aujourd'hui de poser des jalons avec une réglementation qui s'affine au fil du temps. Des sujets sont en cours de réflexion.

P. LESPETS clôt les échanges, remercie les participants de leurs présences et lève la séance à 13h00.



Membres présents : 33 Nombre de mandats : 4 Soit 37 votants sur 52 membres

Membres présents :

ALBAN Nicolas Agence de l'eau
a mandat de DREAL UT26
BAUDIN Pascal CC Diois
BAUDOIN Jean-Louis Maire St-Benoit-en-Diois
BLANC Ludwig SID
BRELY Christian FDPMA
BREYNAT Philippe ADARII
CAILLET Christian SM Scot Vallée Drôme
CHARMET Martine CD 26
DANCHIN Justine Mairie Luc-en-Diois
CROZIER Gérard CCVD
GAGNIER Gérard PNR Vercors
GILLES Daniel CD26
GIRARD André Assoc. Moulins et canaux
GREGOIRE Emmanuel OUGC
GRULOIS Stéphane CNPF
LADEGAILLERIE Jacques CD26
LESPETS Pierre Mairie Loriol, Pdt CLE
a mandat de Claude AURIAS

LEMERCIER Christophe Mairie Crest
MAGNON Gilles CC Crestois Pays Saillans
MASSE Yannick Mairie Aubenasson
MATHIEU Roger FRAPNA
MATRON Jean-Pierre OFB
MARION Christine Mairie Grâne
MICHEL DANSAC Marie-Thérèse, Assoc. riverains
Prentegarde
PLUVINAGE Jean-Michel F. Hôtellerie Plein Air
OMNES Olivann ONF
REY Rémi Mairie Saint-Roman
ROURE Stéphane DDT26
a mandat de DREAL de bassin
SERRALONGUE Galcérand AgribioDrôme
SIMONIN Véronique Sous-préfète de Die
TRON Frédéric SMRD
a mandat de Philippe CHAVE
VINAY Dominique Maire Pontaix
VITALI Hervé SD-JES

Autres présents :

CARSANA Olivier DDT26
CHEVALIER Elise CCVD
LASAUSSE Sophie SID
LESAFFRE Nathalie CD26
FREY Sara CCVD
GARNIER Olivier Sous préfecture
GUILLERMIN Sandie Agence de l'eau
ROSSIGNOL Rachel CCVD
ROSSI Cécile SM SCOT
SERRET Jean CCVD
SIVADE Eve Agence de l'eau

Observateurs :

KRIER Serge
MARCON Dominique
PERDRIX Gérard
SIMONCELLI Christian
VEYRET Claude

SMRD :

ARNAUD David, Directeur
GANGLOF Anne, CM PAPI
NIVOU Julien, animateur GEMAPI
PETIT-JEAN Claire, CM appui au SAGE

Membres excusés :

AURIAS Claude Région AURA
ARAMBURU Jean Mairie Valdrôme
BONNARD Alain Mairie Solaure-en-Diois
BON Serge Chambre Agriculture
CHAVE Philippe Mairie Livron
CHANTEPERDRIX Corinne ARS

MARTIN Freddy Mairie Saillans
PHELIPPEAU Eric CD26
RIBERT Michel CNR
ROUCHON Emmanuelle DREAL